

COLLOQUE

organisé par le Syndicat de la magistrature et
MEDEL (Magistrats européens pour la démocratie et les libertés)

DROITS FONDAMENTAUX DES MIGRANTS : LE JUGE GARANT ?

Vendredi 21 octobre

Amphithéâtre CFDT, 2 Boulevard de la Villette 75019 Paris - Métro Belleville

13 H : Accueil

13 H 15 : Ouverture du colloque :

- **Clarisse TARON**, présidente du Syndicat de la magistrature,
- **Gualtiero MICHELINI**, président de MEDEL

13 H 30 : **DES POLITIQUES EUROPÉENNES A LA SITUATION FRANÇAISE**

- La politique européenne d'immigration et d'asile, une machine infernale.
Claire RODIER, Co-fondatrice du réseau euro-méditerranéen Migreurop,
- Illustration à Calais.
Geneviève JACQUES, présidente de la Cimade, membre de la CNCDH
- Débat.

Modérateur : **Patrick HENRIOT**, secrétaire national du Syndicat de la magistrature

15 H : Pause

15 H 15 : **L'INTERVENTION DES JUGES : QUELLES PERSPECTIVES ?**

- Table ronde : Les justices européennes sont-elles en capacité de faire respecter les droits et libertés fondamentaux ?
 - **Grèce** : **Vasileios Katydis**, Ombudsman pour les Droits de l'Homme
 - **Italie** : **Anna Maria CASADONTE** Juge au Tribunal de Reggio Emilia
 - **Allemagne** : **Christian MAIERHÖFER**, Chef de la division de droit constitutionnel et administratif au ministère de la Justice de Brême
 - **Et les juridictions européennes ?** **Serge Slama**, maître de conférences à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense
- Débat

Modératrice : **Simone GABORIAU**, ancienne présidente et représentante du Syndicat de la magistrature à MEDEL

18 H : Lecture de la déclaration de Paris

Propos conclusifs : **Gualtiero MICHELINI**, président de MEDEL

Traduction français / anglais

Inscriptions sur contact@syndicat-magistrature.org (ref : « colloque Medel »)